

Balisage des plages et mises à l'eau

Le balisage côtier permet de délimiter les zones réservées exclusivement à la baignade, les chenaux traversiers et les espaces réservés à certaines activités (VNM, kite-surf, etc.). Les zones de baignade sont matérialisées par des bouées jaunes sphériques.

ZONES RÉGLEMENTÉES				
Commune	Baignade réglementée	Kite-Surf autorisé	Planche à voile autorisée	Jet ski
LA TESTE DE BUCH	La Corniche Le Petit nice La Lagune La Salie nord	La salie Nord La lagune (attention : interdit dans la réserve du banc d'Arguin)	Chenal épi Meller (cercle de voile du Pyla) (Interdit à l'ouest de la Corniche)	Interdits : Cale et plan d'eau du port de la Teste centre et du port du Rocher
ARCACHON (zone interdite au transit balisée bande des 300 mètres)	Plage Thiers Plage du Mouleau Plage de Pereire	Chenal des Arbousiers Zone réglementée de la plage Pereire (selon les horaires prévus par arrêté municipal)	Chenal des Arbousiers Zone réglementée de la plage Pereire (selon les horaires prévus par arrêté municipal)	Pas de chenal : départ port d'Arcachon
GUJAN-MESTRAS	Plage port de la Hume	Chenal de mise à l'eau port de La Hume	Chenal port de La Hume	Interdits : cales et plans d'eau de la Barbotière, Canal, Meyran, Gujan Passerelle
LE TEICH	Étang aménagé			Interdits : delta de la Leyre, cale et plan d'eau des ports de Biganos et des Tuiles
BIGANOS				
AUDENGE	Bassin de baignade port	Pas de règlements spécifiques (se référer à l'arrêté 2014/010 du Préfet maritime)		
CASSY-LANTON	Bassin de baignade	INTERDITS zone réglementée de baignade		Interdits : cale et plan d'eau du vieux port de Taussat
ANDERNOS	Saint-Eloi, La jetée Le Broustey, Betey Falgout, Mauret	Chenal implanté au droit du boulevard de l'Océan	Chenal implanté au droit du boulevard de l'Océan	Cale et port ostréicole Interdits Accès par le Chenal du port du Betey
ARÈS				
LÈGE CAP FERRET	Grand-Crohot ⁽²⁾ Truc Vert ⁽²⁾ Cap ferret	Chenal de l'Horizon (côte océane)	Chenal du club de voile de Claouey - chenal d'accès au club de voile du Boque	Chenal d'accès au port de la Vigne

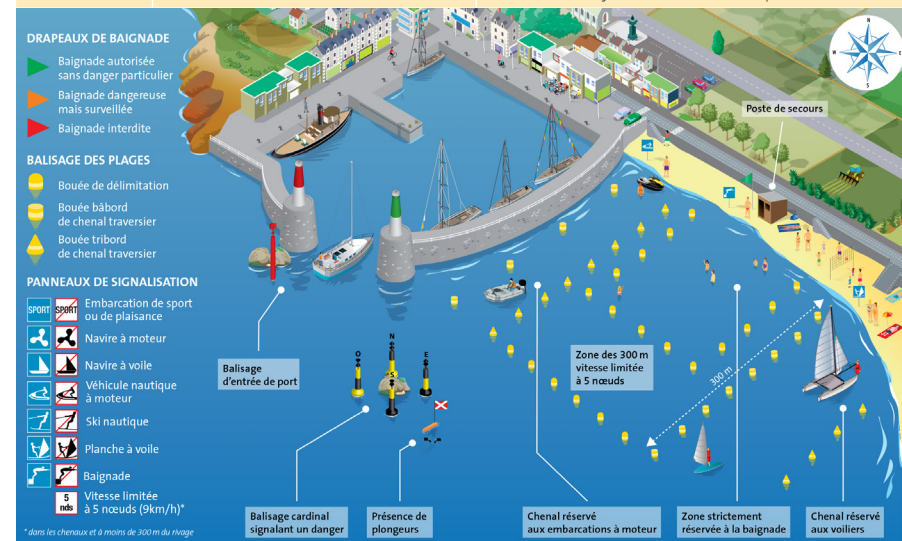
Rappel

NB : les zones de baignade des plages de la Corniche et du Petit Nice ne sont pas balisées en raison de l'impossibilité matérielle d'ancrer des balises dans la passe sud. Elles s'étendent jusqu'à 300 mètres vers le large, et sont délimitées dans leur longueur par des panneaux de type « Abeille » placés en hauteur. **Même sans balisage à l'eau, la circulation de tout engin flottant immatriculé y est interdite.**

ZONES RÉGLEMENTÉES

Codes : ⁽¹⁾ pas de limitation – ⁽²⁾ accès suivant marée

Commune	Jet ski	Navires de plaisance
LA TESTE DE BUCH	Cale du pôle nautique LTDB du 16 septembre au 14 juin SMPBA ⁽¹⁾	Cale du port de la teste ⁽²⁾ Cale du port d'Arcachon « esplanade des péris en mer » ⁽¹⁾
ARCACHON	Cale du port d'Arcachon « Bonnin » ⁽²⁾ (navires professionnels exclusivement) Cale des péris en mer du 1 ^{er} octobre au 31 mai	Cale Bonnin réservée aux professionnels Cale des péris en mer
GUJAN-MESTRAS	Cale du port de la Hume ⁽²⁾ du 16 septembre au 14 juin Cale du port de Larros ⁽²⁾	Cale du port de la Hume ⁽²⁾ Cale port de Gujan « la passerelle » ⁽²⁾ Cale du port de Larros ⁽²⁾ Cale du port de la Barbotière ⁽²⁾
LE TEICH	Accès aux cales interdits	Cale du port du Teich
BIGANOS	Accès aux cales interdits	Cale du port de Biganos ⁽²⁾ Cale du port des Tuiles
AUDENGE	Accès aux cales interdits	–
CASSY-LANTON	Cale du port de Fontaine vieille ⁽²⁾	Cale du port de Fontaine vieille ⁽²⁾ Cale du port de Cassy ⁽²⁾ Cale du port de Taussat ^(2/3) ATTENTION PENTE IMPORTANTE
ANDERNOS	Cale du port du Betey ⁽²⁾ du 16 septembre au 14 juin	Cale du port du Betey ⁽²⁾ Cale du port ostréicole ⁽²⁾
ARÈS	Cale du port ostréicole d'Arès ⁽²⁾	Cale du centre nautique du « trous du tracis » ⁽²⁾
LÈGE CAP FERRET	Cale du port de la Vigne ⁽¹⁾ du 16 septembre au 14 juin (interdit dans les autres cales)	Cale du port de la Vigne ⁽¹⁾ Cale de l'Herbe ⁽²⁾ Cale du Four ⁽²⁾ Cale de Claouey ⁽²⁾ Cale du Piquey ⁽²⁾ Cale du Pirailant ⁽²⁾ Cale des Jacquets ⁽²⁾ Cale du phare du Ferret ⁽²⁾

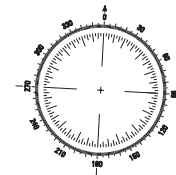


Carte du balisage actuel et des chenaux du Bassin d'Arcachon

- | | |
|---|---|
|  Chenaux |  Babord |
|  Bancs de sable |  Cardinale Est |
|  Rochers à huîtres |  Cardinale Nord |
|  Cadastre ostréicole |  Cardinale Sud |
|  Récupérateurs d'eaux usées |  Cardinale Ouest |
|  Points de baignade |  Tribord |
|  Sanitaires collectifs | |

ATTENTION

Cette carte n'est pas utilisable à des fins de navigation. Elle ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du SIBA



0 1
Kilomètres

BASSIN D'ARCACHON
SYNDICAT INTERCOMMUNAL

